

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 25 mars 2022

Convocation du 17 mars 2022

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Florent MARILLIER.

Sont présents : Monsieur BURDEYRON Stéphane, Monsieur CLIQUET Ludovic, Monsieur GIRARDON Antoine, Monsieur IANUNZIO Jean-Pierre, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VIET Laurence, Madame VUILLIER Anne-Laure, Monsieur WITTIG Bernard.

Ont donné pouvoir : Monsieur PERROT Vincent à Monsieur MARILLIER Florent, Madame FRANCOIS Stéphanie à Madame VIET Laurence

Est Excusé : Monsieur CHAVET Corentin

Madame Ingrid RIPOCHE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant.

Vente d'une parcelle de terrain aux Coulons
Le conseil municipal accepte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 février 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération -Budget commune : Vote du compte de gestion, du compte administratif, Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

Délibération -Budget annexe assainissement : Vote du compte de gestion, du compte administratif, Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

Délibération - Budget annexe Cheval blanc : Vote du compte de gestion, du compte administratif, Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

Délibération - Budget annexe Boulangerie : Vote du compte de gestion, du compte administratif, Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

Délibération - Budget annexe Epicerie : Vote du compte de gestion, du compte administratif Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

Comptes de gestion

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion des budgets de la commune, des budgets annexes assainissement, cheval blanc, boulangerie, épicerie, dressés pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Comptes administratifs et affectation du résultat de fonctionnement

Monsieur le Maire donne la présidence de Monsieur MONNERET Patrick, adjoint.

Le conseil municipal délibère sur les comptes administratifs de l'année 2021, dressé par M.

Monsieur MARILLIER Florent, maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte administratif principal						
Résultats reportés		4949.42		53 093.91	0.00	58 043.33
Opérations de l'exercice	59 319.32	79 903.66	452 220.31	508 631.19	511 539.63	588 534.85
Totaux	59 319.32	84 853.08	452 220.31	561 725.10	511 539.63	646 578.18
Résultats de clôture		25 533.76		109 504.79		
Restes à réaliser		2 730.00				
Totaux cumulés	0.00	22 803.76				
Résultats définitifs		22 803.76		109 504.79		132 308.55
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement reporté 2021 :	109504.79€
Déficit de fonctionnement du budget annexe « Lotissement La Croix Pautet » à intégrer dans le budget principal	-25127.35€
Déficit de fonctionnement 2021	84377.44€
Compte R002 Excédent de fonctionnement reporté	84377.44€

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le service d'assainissement						
Résultats reportés		44 564.46		41 461.32	0.00	86 025.78
Opérations de l'exercice	21 674.71	22 830.00	31 481.58	38 869.50	53 156.29	61 699.50
Totaux	21 674.71	67 394.46	31 481.58	80 330.82	53 156.29	147 725.28
Résultats de clôture		45 719.75		48 849.24		94 568.99
Restes à réaliser	0.00					
Totaux cumulés	0.00					
Résultats définitifs	0.00	45 719.75	0.00	48 849.24		94 568.99

:
Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2022 :

- **Compte R 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 48 849.24€**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "Cheval Blanc"						
Résultats reportés	0	0.00	0.00	5 189.92	0.00	5 189.92
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	16 470.01	14 997.60	16 470.01	14 997.60
Totaux	0.00	0.00	16 470.01	20 187.52	16 470.01	20 187.52
Résultats de clôture	0.00	0.00		3 717.51		3 717.51
Restes à réaliser						
Totaux cumulés						
Résultats définitifs	0.00	0.00		3 717.51	0.00	3 717.51

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2022 :

- **Compte R 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 3717.51€**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "boulangerie"						
Résultats reportés	1 433.17			5 106.19	1 433.17	5 106.19
Opérations de l'exercice	9 001.32	4 919.17	9 553.18	11 347.42	18 554.50	16 266.59
Totaux	10 434.49	4 919.17	9 553.18	16 453.61	19 987.67	21 372.78
Résultats de clôture	5 515.32			6 900.43		1 385.11
Restes à réaliser		0.00				
Totaux cumulés	5 515.32				5 515.32	0.00
Résultats définitifs	5 515.32			6 900.43		1 385.11

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2022 :

- **Compte R 002 : Excédent fonctionnement reporté 1385.11€**
- **Compte 1068 : Affectation du résultat : 5515.32€**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "épicerie"						
Résultats reportés	5 333.20				5 333.20	0.00
Opérations de l'exercice	4 265.97	5 325.61			4 265.97	5 325.61
Totaux	9 599.17	5 325.61	1 026.94	7 299.96	9 599.17	5 325.61
Résultats de clôture	4 273.56			6 273.02	4 273.56	6 273.02
Restes à réaliser	0.00	0.00				
Totaux cumulés	0.00	0.00				
Résultats définitifs	4 273.56			6 273.02	1 999.46	

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2022 :

- **Compte R 002 : Excédent de fonctionnement reporté** 1999.36€
- **Compte 1068 : Affectation du résultat de fonctionnement** 4273.56€

Délibération - Créance admise en non-valeur

Le comptable de la commune n'ayant pu recouvrer la somme de 10.95€ correspondant au titre 397 de l'année 2020, compte-tenu que la somme est inférieure au seuil de poursuites, le conseil municipal décide et d'inscrire cette somme au compte 6541 : Créances admises en non-valeur du budget 2022.

Délibération – Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de disposer d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE SOUCRIRE** auprès de la Caisse d'épargne une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :
 - **Montant : 150 000 €**
 - **Durée : 1 an**
 - **Taux : Marge sur Estr de 0.90 %**
 - **Commission de non-utilisation : 0.0500% de la différence entre montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.**

Demande de pose de panneaux signalant le restaurant par la SARL MAZODA

Le Maire donne lecture d'un premier courrier remis par la Mairie à la Sarl MAZODA demandant l'enlèvement des panneaux publicitaires qui ont été posés avant le passage de cette demande au Conseil municipal, et demande que pour le Conseil municipal du 25/03/2022 une demande écrite soit remise en mairie précisant l'emplacement de chaque panneau publicitaire.

Le Maire donne lecture d'un deuxième courrier remis par M. Jean-Maurice David pour le compte de la Sarl Mazoda à la Mairie. Courrier avec plusieurs thèmes sur des sujets différents, le Maire répondra à ce courrier sur chaque thème.

Le Maire donne lecture d'un troisième courrier remis par M. Jean-Maurice David pour le compte de la Sarl Mazoda à la Mairie. Ce courrier est joint de photos indiquant l'emplacement de la demande de pose de deux panneaux publicitaires.

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 6 voix contre donne un avis favorable à la pose de deux panneaux, aux endroits indiqués sur les photos jointes à sa demande et sous la responsabilité de M. Patrick MONNERET, adjoint :

- **Aux Baudots – carrefour des trois stops**
- **Aux Coulons – A l'intersection de la route du Martrat et de la RD 977**

Un courrier précisant les modalités à suivre pour la pose de ces deux panneaux sera transmis à la SARL MAZODA.

Tour de garde pour les élections présidentielles

Le conseil municipal établit les tours de garde du bureau de vote qui sera ouvert de 8 à 19 heures.

Vente d'une parcelle de terrain au hameau des Coulons

Le maire informe le conseil municipal d'une demande d'achat d'une petite parcelle de terrain au hameau des Coulons. Considérant que les raccordements d'assainissement collectif et eau potable des parcelles C975 et C552 passent sur cette parcelle, le conseil municipal, par 11 voix contre et 3 abstentions prend la décision de ne pas accepter cette demande.

Un courrier motivant le refus du conseil municipal sera envoyé à cette personne.

Informations diverses

Compte-rendu du conseil d'école du 07 mars 2022 :

Le thème de l'école de cette année étant l'arbre, le projet proposé par l'école est de planter un arbre par enfant soit 92 arbres à planter. Les emplacements ont été définis avec le Maire et l'équipe enseignante : place des commerces, place de la mairie, au city-stade et dans une parcelle de terrain située Impasse du Château. Les agents techniques seront mis à disposition pour aider une demi-journée.

Les associations « Un monde pour Jade » et « Karama » ont demandé des autorisations pour le passage de leur randonnée sur la commune. Un avis favorable a été donné et il leur a été demandé de retirer les signalisations dans la semaine qui suit la manifestation. La moitié de la salle communale sera mise à disposition de l'association « Un monde pour Jade » pour les inscriptions. La salle sera remise en place et nettoyée dès le lundi par l'association.

Un courrier concernant les pratiques de la chasse sur la commune a été reçu en mairie. Le maire recevra la personne avec le président de l'association de chasse de la commune, le samedi 02 avril 2022.

17 cadavres de moutons non identifiables ont été découverts dans un fossé sur la RD69. Malgré tous les appels téléphoniques auprès des services concernés, personne n'a souhaité intervenir pour solutionner ce problème. La Direction Départementale de la Protection de la Population nous a conseillé de recouvrir les animaux de chaux vive et de déchets verts pour activer la décomposition des animaux et atténuer les odeurs.

Le conseil municipal demande à M. le Maire de transmettre un courrier à M. le préfet.

Suite à la rencontre du mardi 15 février avec M. POUHEYRON de la DRI et des membres du conseil municipal, des bandes de contrôle ont été placées sur la RD236 pour chiffrer la fréquence et la vitesse des véhicules. En fonction des résultats obtenus, les solutions les mieux adaptées pour la circulation des véhicules seront étudiées pour répondre aux demandes des riverains.

Un défibrillateur est installé près de la porte d'entrée de la salle Félix Ménager.

Cet appareil est très simple d'utilisation :

- 1/ Ouvrir les deux loquets sur le côté de l'appareil en cassant le plombage de fermeture (plombage auto-cassant en plastique de couleur orange)
- 2/ Prendre l'appareil blanc et le sachet plastique pour soins. (tenu uniquement par un élastique.)
- 3/ Ouvrir l'appareil, appuyer sur le bouton marche (gros bouton vert) et partir de ce moment la suivre l'instruction orale diffusée par l'appareil.

Si vous deviez utiliser cet appareil en cas d'urgence

Après chaque utilisation, la mairie doit être prévenue ; le matériel stérile devant être obligatoirement remplacé pour la remise en service.

L'ensemble des membres du conseil municipal se joint à un grand nombre d'habitants pour remercier la démarche volontaire de Mme Nathalie SEYNAVE pour avoir mis en place un point de collecte dans son épicerie en faveur des réfugiés ukrainiens.

Un grand nombre de médicaments, de produits d'hygiène et de première nécessité ainsi que des vêtements ont pu être collectés dès la première semaine. Deux mètres cube de matériel ont été transférés au centre de récupération de Givry.

Prochaine réunion : le 08 avril 2022

La séance est levée à 00h00.

Le Maire,
Florent MARILLIER

